

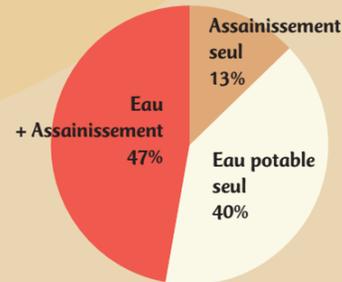
## 311 projets soutenus dont une grande majorité de micro et méso-projets<sup>3</sup>

Le portefeuille en exécution en 2017 se constitue de **311 projets**, représentant une enveloppe globale d'environ **70 M€<sup>4</sup>**, avec des projets pouvant être pluri-annuels.

Le budget moyen des projets est de 230 000 € et une majorité de projets ont un budget inférieur à 300 000 € (79% en volume de projets).

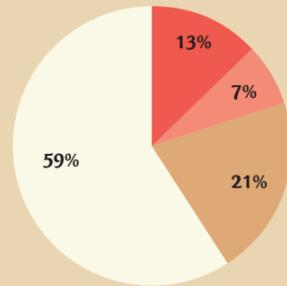
## Les zones rurales et l'assainissement au cœur des projets

### Répartition par sous-secteur du portefeuille de projets soutenus



### Milieu d'intervention des projets

- Urbain
- Périurbain
- Petits centres
- Rural



L'assainissement constitue désormais une préoccupation majeure des projets soutenus par les collectivités (60% du total). En termes de milieu d'intervention, les zones rurales et les petits centres restent largement plébiscités (80% du total).

## Une priorité donnée à l'Afrique francophone

### Répartition géographique des projets

(en nombre de projets)



Le bilan de l'action internationale des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est réalisé annuellement par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence française développement (AFD), le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et en partenariat avec les agences de l'eau.

Pour plus d'informations sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement :

[www.pseau.org/coopdec](http://www.pseau.org/coopdec)

L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de bassin  
**Eau et Assainissement**

## Bilan 2017

2018



**pS-Eau**

Programme Solidarité Eau  
32, rue Le Peletier  
75009 Paris  
01 53 34 91 20  
[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
[www.pseau.org](http://www.pseau.org)



**pS-Eau**

programme  
Solidarité-Eau

3. Étude réalisée sur l'ensemble des projets recensés par le pS-Eau réputés en cours de réalisation en 2017 et impliquant au moins une collectivité territoriale française, d'après les informations communiquées par les porteurs de projets ou les bailleurs de fonds. Le détail de ces projets peut être consulté sur la base de données géoréférencées du pS-Eau : [www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)

4. 285 montants communiqués par les collectivités et agences de l'eau correspondant à un total de 67 M€, et extrapolation de la moyenne par projets pour les 26 projets aux montants non connus.

Les collectivités territoriales françaises et les agences de l'eau s'engagent en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, et contribuent ainsi à l'effort collectif pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Ce bilan présente les contributions financières, la diversité des acteurs engagés et les caractéristiques des projets soutenus sur l'année 2017.

## Une diversité d'acteurs engagés

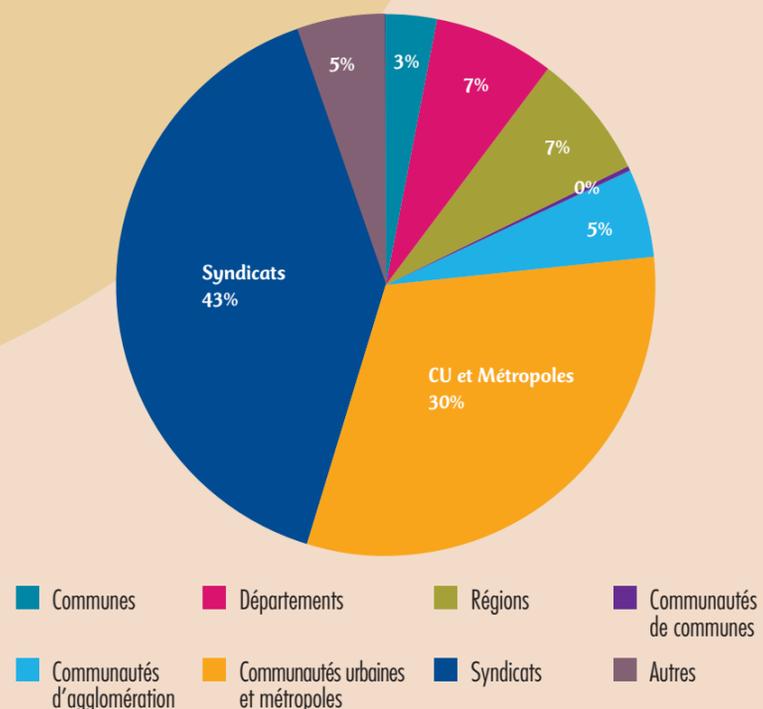
Plus de 200 collectivités ou groupements de collectivités ont soutenu financièrement la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement en 2017.

Parmi celles-ci, les grandes intercommunalités à fiscalité propre<sup>2</sup> apportent une contribution de plus en plus importante avec 4,5 M€ soit 35% du total hors agences de l'eau. Ces engagements, en hausse de 20% par rapport à 2016 et issus à 90% de l'application de la loi Oudin-Santini, sont révélateurs de la réorganisation territoriale et des transferts de compétences sur l'eau et l'assainissement.

Si les contributions des communes et des conseils départementaux sont en baisse (respectivement -23% et -15% par rapport à 2016), les contributions des conseils régionaux continuent elles leur progression (+5%).

### Répartition des contributions 2017 par type de collectivités territoriales et leurs groupements

(en volume financier)



2. Métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération.

## Toutes les contributions comptent, même les plus modestes !

90 % des contributions en 2017 ont été mobilisées par seulement 25 organismes.

### 25 principaux contributeurs en 2017

AE* Rhône Méditerranée Corse	5 149 000 €
AE* Seine-Normandie	3 944 000 €
AE* Loire-Bretagne	3 375 000 €
AE* Adour-Garonne	2 746 000 €
SIAAP*	2 648 000 €
SEDIF*	2 490 000 €
AE* Artois Picardie	1 336 000 €
AE* Rhin-Meuse	1 327 000 €
Ville de Paris	1 110 000 €
Métropole du Grand Lyon**	946 000 €
Aix-Marseille Provence Métropole**	840 000 €
AIMF*	698 000 €
Région Bretagne	219 000 €
Toulouse Métropole**	217 000 €
Bordeaux Métropole**	210 000 €
Région Grand Est	206 000 €
CD 94*	200 000 €
CU du Grand Reims*	196 000 €
Nantes Métropole	187 000 €
Grand Nancy	145 000 €
Région Pays de la Loire	125 000 €
CA Pays de Saint-Omer*	111 000 €
CD 78*	101 000 €
Région Bourgogne-Franche Comté	95 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	94 000 €

L'apport des collectivités dont les contributions sont moins élevées ne doit cependant pas être négligé. La contribution, même modeste, d'une collectivité, mobilise par « effet de levier » des cofinancements importants.

\* AE : Agence de l'Eau  
 \* SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne  
 \* SEDIF : Syndicat des eaux d'Île-de-France  
 \* AIMF : Association Internationale des Maires Francophones  
 \* CD 94 : Conseil Départemental du Val-de-Marne  
 \* CU du Grand Reims : Communauté urbaine du Grand Reims  
 \* Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer  
 \* CD 78 : Conseil départemental des Yvelines

\*\* ces données incluent des contributions d'entreprises délégataires de services d'eau potable (Eau du Grand Lyon, Société Eau de Marseille Métropole, Veolia Eau à Toulouse, Suez Eau à Bordeaux).

## Des engagements financiers en hausse

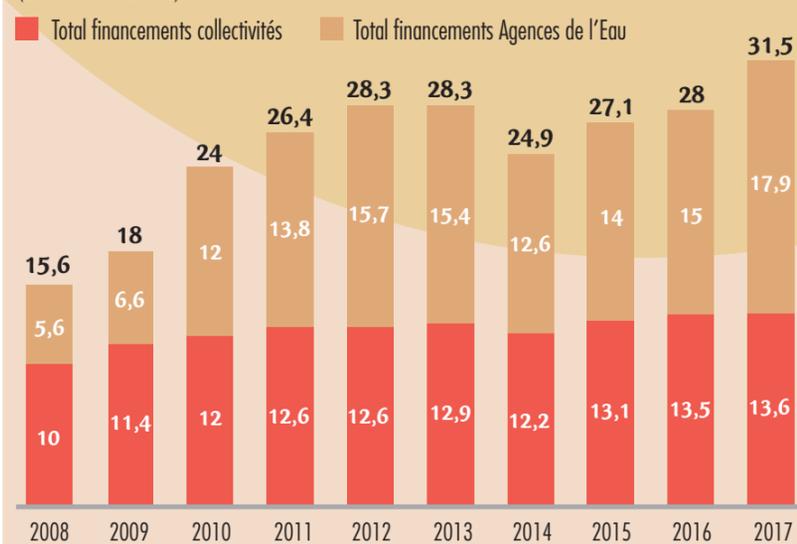
31,5 M€ ont été mobilisés en 2017<sup>1</sup>, dont 13,6 M€ par les collectivités territoriales et 17,9 M€ par les agences de l'eau, ce qui représente une augmentation de près de 3 M€ par rapport à 2016.

Les 6 agences de l'eau restent les premières contributrices avec 57% des contributions recensées.

L'application de la loi Oudin-Santini a permis de mobiliser 28,1 M€, soit 90 % du total. Il s'agit de la plus forte somme mobilisée depuis l'adoption du dispositif en 2005.

### Évolution des contributions financières sur 10 ans

(en millions d'euros)



1. Les données sur les financements sont issues de l'étude réalisée en 2018, à partir des données directement transmises par les collectivités territoriales et les agences de l'eau, de données recueillies auprès des opérateurs de projets ainsi que de données collectées dans les rapports annuels des services Eau et Assainissement.

## Des collectivités impliquées à des degrés divers dans la mise en œuvre de leurs actions

Les 3/4 des actions soutenues par les collectivités sont des projets initiés et mis en œuvre par des organisations de la société civile, auxquels les collectivités apportent généralement un soutien financier, plus rarement technique via la mobilisation d'expertise.

1/4 des actions relèvent de la coopération décentralisée, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération signée avec une collectivité partenaire et que la collectivité française participe au pilotage de l'action.